

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUGNAC**Vendredi 25 septembre 2020 à 20h30****Séance n° 003**

L'an deux mille vingt et le vingt-cinq du mois de septembre à vingt heures trente minutes, les Membres du conseil municipal de la commune de Rougnac se sont réunis à la salle de la mairie en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressé par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Nombre de Membres en exercice : 11

Présents (9/11) : Mr GUEDON Cyrille, Mr LAFAYE Sébastien, Mr POURTIN David, Mme SEVILLA Joséphine, Mr LANTERNAT Damien, Mme MARTIN-GONTHIER Nancy, Mr GABRY Régis, Mme VRIGNAUD Joële, Mr COUTON Olivier.

Absents excusés (2/11) : Mr PAPELARD Frédéric et Mr FRIQUET Michaël.

Pouvoir (1/11) :

1. Mr PAPELARD Frédéric donne pouvoir à Mr GUEDON Cyrille.

Mr LAFAYE Sébastien **a été élu secrétaire de séance.**

Pour : 10**Contre : 0****Abstention : 0****Délibération n° 2020-003-06****Objet : Frelons – Participation communale.**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal :
Compte tenu de l'impact du frelon asiatique (*vespa velutina nigrithorax*) sur l'environnement et l'apiculture, de l'inquiétude croissante des citoyens, la commune de Rougnac pourrait participer financièrement à la destruction des nids de frelons asiatiques. Il informe que certaines municipalités ont fait le choix de financer intégralement la destruction des nids de frelons asiatiques chez les particuliers et pour d'autres de prendre en charge que la moitié de la facture.
Il propose aux Membres de bien vouloir délibérer sur ce sujet.

AR PREFECTURE

016-211602859-20200925-202000306-DE
Reçu le 29/09/2020

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de prendre en charge 50% de la facture pour l'intervention d'un professionnel chez un habitant de la commune, pour la destruction des nids de frelons asiatiques.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits,
Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme, à Rougnac, le 25 septembre 2020.

Le Maire,
Monsieur GUEDON Cyrille



Certifié exécutoire
Vu la transmission en préfecture
Le 29 SEP. 2020